

*Questions orales*

**M. Chrétien:** Lisez le texte.

**M. Mulroney:** C'est possible. Quant à savoir si c'est souhaitable, vous pouvez vous reporter à une déclaration que Son Honneur a faite lui-même à l'occasion d'une entrevue qu'il a accordée au début de l'été à propos d'un ancien député libéral, un ancien Président de la Chambre, l'ambassadeur Lloyd Francis. En réponse à une demande d'enquête, M. le Président a déclaré:

Il ne me semble pas souhaitable de revenir sur des décisions qui ont été prises ou qu'il aurait fallu prendre à propos d'événements remontant à plusieurs années. C'est parfaitement inutile.

Telle est la position que le Président a adoptée à cet égard. J'estime que ce n'est pas plus souhaitable aujourd'hui.

## LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RÉUNIONS DE CAUCUS

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, le premier ministre devrait lire le texte. Il dit ceci:

Je n'en croyais pas mes oreilles; j'entendais mot pour mot tout ce qui se disait. Il parlait français et je profitais également du service d'interprétation.

Le vice-premier ministre écoutait sans aucun doute un enregistrement du caucus libéral.

**M. Clark (Yellowhead):** Indignez-vous encore, Ian

**M. Deans:** Étant donné que le vice-premier ministre a admis avoir agi ainsi—il n'existe aucune loi de prescription à ce sujet—le premier ministre ne juge-t-il pas bon de faire tenir une enquête sur toutes les questions pertinentes et de demander au vice-premier ministre de se retirer jusqu'à ce qu'elle soit terminée?

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, le député, ou tous les autres députés qui sont ici depuis très longtemps, ne devrait pas être surpris de constater que les informations tombent habituellement toutes seules entre d'autres mains.

**M. Deans:** Tous les mercredis?

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Vous êtes capable de mieux que cela.

**M. le Président:** A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Nielsen:** Je signale au député que ces informations sont accessibles au public depuis près de 13 ans. Je me demande pourquoi le député est si surpris maintenant. Je signale par ailleurs au député et aux deux partis de l'opposition, que j'aime me tenir au courant et que je suis heureux d'avoir des informations venant de leur caucus.

**Des voix:** Oh, oh!

• (1430)

## LA PRATIQUE DU PARTI CONSERVATEUR

**L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury):** Monsieur le Président, la seule observation que je tiens à faire pour le moment est la suivante: cette conduite témoigne d'un manque de probité tel que c'en est criminel.

**M. Chrétien:** C'est exact.

**M. Frith:** Est-ce toujours la pratique et la politique du parti conservateur d'espionner «sans en perdre un foutu mot» les conversations du caucus libéral et, dans le cas contraire, quand cela a-t-il cessé...

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je me permets de rappeler à tous les députés, et surtout aux anciens, que les questions doivent s'adresser aux ministres et concerner leur responsabilité ministérielle et non être du genre de celle du député.

**M. Frith:** Nous parlons...

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. La politique d'un parti, quelle qu'elle soit et quel que soit le parti, n'est pas du ressort de la Chambre des communes.

**M. Frith:** Il est ici question de l'intégrité du gouvernement.

**M. le Président:** Quelle est la question?

**M. Frith:** Est-ce que le premier ministre va tolérer pareille conduite d'un vice-premier ministre et s'attendre ensuite à ce que les jeunes Canadiens respectent les hommes politiques?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, s'il lit attentivement le compte rendu, mon honorable ami se rendra compte, je crois, que le sous-entendu qu'il vient de faire est à la fois malveillant et non fondé.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mulroney:** Le vice-premier ministre, je le répète, a servi brillamment son pays en temps de guerre comme en temps de paix. Sa réputation de député éminent est inégalée et je crois que mon honorable collègue voudra s'excuser pour ce genre de coup bas.

**Des voix:** Bravo!

## LA DÉFINITION DE «MORAL»

**M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans la définition de «moral» qu'on trouve dans le dictionnaire le mot est relié à l'intégrité ou à la probité d'une personne. Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi la surveillance électronique des députés par celui qui détient la haute charge de vice-premier ministre cadre avec sa définition...